

**Compte Rendu du Conseil d'Administration
du Dimanche 20 mars 2022
Moulin de Sainte Catherine - Oherville (76)**

Le Conseil d'Administration commence à 14h30.

Présents : Didier FILLÂTRE, Annick MOIGNET, Thérèse GUINOT, Roland PAUMELLE, Riwan DUGUÉ.

Mme Nicole HELENE est décédée le 27 février dernier.

Elle avait rejoint notre association dès 1994 avec son mari Régis après avoir acheté le moulin d'Aclou. Elle était depuis administratrice et était très impliquée dans la sauvegarde des rivières, et l'organisation des manifestations comme des assemblées générales.

Une bougie restera allumée pendant ce CA en sa mémoire.

L'ADSMNP a envoyé une couronne de fleurs à son inhumation, et un message à sa famille.

Le quorum étant atteint Thérèse ouvre le Conseil d'administration.

1°/ Approbation du PV AGO 2022, du CR CA du 13/02/2022, et du 05/01/2020 :

Après avoir pris connaissance des Compte-Rendu des Conseils d'Administration du 13 février 2022 et du 5 janvier 2020, et du Procès-verbal de l'AGO du 13/02/2022, ils sont soumis à approbation des administrateurs.

Le Conseil d'administration accepte de voter pour l'ensemble :

Résolution n°1 : Adoptez-vous les Compte-Rendu du Conseil d'Administration du 5 janvier 2020 et du 13 février 2022, ainsi que le Procès-Verbal de l'AGO du 13 février 2022 ?

Oui : 5 / Non : 0 / Abstention : 0 / Nul : 0 - Résolution adoptée

2°/ Examen des candidatures à l'adhésion au sein de notre association :

L'association a reçu les candidatures suivantes : SIC Enercoop Normandie, M. Eric LEMAIRE (moulin de Canaple), M. Eric BESSON (Treux,80), M Edouard SANNIER (Dieppe).

Le Conseil d'administration accepte de voter pour l'ensemble :

Résolution n°2 : Conformément à l'Article 1 (Demande d'admission et agrément des nouveaux membres) de notre Règlement Intérieur adopté à notre Assemblé Générale du 31 mars 2019, après avoir examiné la demande d'admission de la SIC Enercoop Normandie, M. Eric LEMAIRE, M. Eric BESSON, M. Edouard SANNIER le CA agrée-t-il la candidature de la SIC Enercoop Normandie, M. Eric LEMAIRE, M. Eric BESSON, M. Edouard SANNIER ?

Oui : 5 / Non : 0 / Abstention : 0 / Nul : 0 / Résolution adoptée

3°/ Suite Assemblée Générale Ordinaire 2022 :

Bilan financier :

Location de la salle : 50 euros

Galettes et cidre : 194,8 euros

SIRET : 505 371 278 00035 – Code APE : 9499 Z

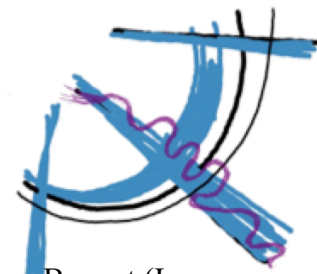
Association agréée au titre de la Protection de l'environnement dans un cadre régional (AP du 16 mars 2022)
Association affiliée à la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins
Membre suppléant de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (DRAC de Normandie)

Partenaire associé PA4 de l'Agence Normande de Biodiversité & du Développement Durable

Partenaire du réseau ECLORE (Energies Citoyennes LOcales et RENouvelables en Normandie)

Sociétaire d'Enercoop Normandie





Formalités :

- La déclaration du nouveau CA en Préfecture a été faite le 15 février,
- Le PV de l'AG 2022, et la composition du nouveau CA ont été transmis à Mme Bonnet (Inspecteur administratif des dossiers liés à l'environnement, Préfecture de Seine-Maritime) le 13 février.

L'article de remise de médailles est paru dans le Courrier Cauchois le 26 février.
La version complète reste à être transmise à la Revue des Moulins de France par Thérèse.

A ce jour :

L'association compte 78 adhérents à jour de leur cotisation.
Solde compte courant : 8336,53 euros. Livret A : 213,24 euros. Caisse : 241,00 euros.
Soit au total : 8.790,77 euros.

4°/ Mise à jour du Règlement Intérieur :

Les axes développés, par les administrateurs, sont les suivants :

- CA : mise en place de la possibilité de suivre le CA en téléconférence lorsque cela est possible techniquement,
- AG recours au vote électronique en cas d'impossibilité de tenir une Assemblée Générale en présentiel,
- Formalisation de la Médaille d'Honneur du Meunier,
- Le rappel du respect du contrat d'engagement républicain.

La formulation retenue par les administrateurs devra validée par Me Anne-France PETIT, et sera ensuite soumis aux adhérents.

5°/ AG de printemps 2022 :

Date : 11 ou 18 juin prochain

Lieu : Brasserie Insulaire d'Alexandre Gosselin, à Charleval (27) - espace « Le brew pub ».

Le lieu sera confirmé après une visite sur place avec des administrateurs.

Objet de l'AGO :

- Adoption du PV de l'AG de février,
- Adoption des modifications de notre Règlement Intérieur.

Les convocations seront envoyées à partir du 1er mai 2022 avec l'appel à cotisation 2022.
La Garderie, Les élus et les journalistes seront invités.

Déroulement prévisionnel :

10h00 : Signature de la liste d'émargement, vérification des pouvoirs
et Café de bienvenue

10h30 – 11h15 : approbation du PV de l'AG précédente
et des modifications du Règlement Intérieur

11h30 – 12h00 : remise de la médaille d'honneur du meunier à M. Martin

12h00 – 12h30 : remise du Trophée de la Journée des Moulins 2019

12h30 – 14h00 : apéritif offert par l'association suivi du repas pour les inscrits

14h15 – 16h00 : visite de la Brasserie et de l'hydrocentrale du Val Angliers (2 groupes)

Les administrateurs sont invités à participer à l'organisation de l'AGO. Un tableau pour s'inscrire

SIRET : 505 371 278 00035 – Code APE : 9499 Z

Association agréée au titre de la Protection de l'environnement dans un cadre régional (AP du 16 mars 2022)
Association affiliée à la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins
Membre suppléant de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (DRAC de Normandie)
Partenaire associé PA4 de l'Agence Normande de Biodiversité & du Développement Durable
Partenaire du réseau ECLORE (Energies Citoyennes LOcales et RENouvelables en Normandie)
Sociétaire d'Enercoop Normandie





aux différentes tâches sera envoyé par mail par Didier.

6°/ Médaille d'Honneur du Meunier :

Lors du débat au Sénat concernant la loi "Climat et Résilience" du 22 août 2021, Le sénateur Pascal MARTIN avait permis au texte de trouver une majorité.

Le Président propose donc que l'ADSMNP, lors de la prochaine A.G.O., décerne la médaille d'honneur du Meunier pour son combat en faveur de la Rivière et de la Biodiversité à M. MARTIN :

Résolution n°3 : Approuvez-vous le décernement par notre association de la médaille d'honneur du meunier de l'ADSMNP pour son combat en faveur de la Rivière et de la Biodiversité à M. Pascal MARTIN (sénateur de Seine-Maritime) ?

Oui : 5 / Non : 0 / Abstention : 0 / Nul : 0 – Résolution adoptée.

La médaille et le diplôme correspondant seront remis par le Président de séance au récipiendaire à l'issue de l'AGO 2022 de printemps.

Une demande de nouvelles médailles a été adressée à Martineau graveur le 21 février.

7°/ Journée des Moulins normands-picards 2022 :

26 juin prochain

Les invitations à participer ont été lancées le 27 février dernier, pour une réponse jusqu'au 20 mars. Participants enregistrés à ce jour :

Moulin de Haut (Criel sur mer), Moulin d'Héronnelles, Moulin de Penthièvre, Moulin Saint Amand, Moulin d'Hauville.

Le président du SMBV de la Durdent souhaite mettre en avant notre implication de tous les jours pour préserver la complémentarité des droits d'eau et notre vallée dans son histoire, avec la journée des moulins.

8°/ Trophée de la Journée des Moulins normands-picards 2019 :

Formation du jury

Président : M. Pascal MARTIN + 2 personnes à désigner

Liste des participants par département :

*CALVADOS : SAINT GERMAIN LANGOT – Le Moulin du Bourg.

*SEINE MARITIME :

BLANGY sur BRESLE – Moulin de Penthièvre,
BOLBEC – Roue Papavoine et Moulin du Vallot : roues,
COMPAINVILLE – Moulin de Trépied,
GRAINVILLE LA TEINTURIERE – Moulin de Mautheville,
GRAINVILLE LA TEINTURIERE – Les 2 Moulins,
HERONNELLES – Moulin d'Héronnelles,
NOTRE DAME DE BONDEVILLE – Corderie Vallois,

SIRET : 505 371 278 00035 – Code APE : 9499 Z

Association agréée au titre de la Protection de l'environnement dans un cadre régional (AP du 16 mars 2022)

Association affiliée à la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins
Membre suppléant de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (DRAC de Normandie)

Partenaire associé PA4 de l'Agence Normande de Biodiversité & du Développement Durable

Partenaire du réseau ECLORE (Energies Citoyennes LOcales et RENouvelables en Normandie)

Sociétaire d'Enercoop Normandie





OHERVILLE – Moulin Sainte Catherine,
ROUEN – Moulin de la Pannevert,
ROUEN – Moulin Saint Amand,
SAINT SAENS – Moulin du Pont du Thil,
St MACLOU DE FOLLEVILLE – Moulin de l'Arbalète,
VEULES LES ROSES - Moulin des Aïeux,
VEULES LES ROSES - Moulins sur la Veules,
ROBERTOT – moulin de Mme Tetard.

* EURE :

ANDE – Moulin d'Andé,
HAUVILLE – Moulin de Pierre,
LE THUIT de l'OISON – Moulin Amour,
Le moulin de Mme Jacob.

* ORNE : VIMOUTIERS – Moulin dans la ville.

* SOMME :

FONTENAY-TORCY – Moulin Cleutin,
SAINT GERMAIN SUR BRESLE - Moulin de la Mécanique.

9°/ Site internet :

Un problème technique, lors de la restauration d'un snapshot, est survenu avec OVH entraînant des perturbations sur nos mails et notre site internet du 16 au 21 février. Le problème est depuis résolu.

La nouvelle version du logiciel de programmation de notre site internet permet la mise en place d'un espace adhérent avec accès protégé.

Dans ce nouvel espace, les éléments suivants seront mis à disposition :

- Documents de base pour un nouvel adhérent,
- La Responsabilité Civile en cours de validité,
- Vente des panneaux de pêche
- Visuel à imprimer pour les ouvertures
- Les notes juridiques de moins de 12 mois.

10°/ Exposition Musée National des Sapeurs-Pompiers de Montville :

Éléments proposés pour l'exposition temporaire de juillet et août 2022 sont les suivants :

- 4 maquettes moulin, 4 tableaux (peintures à huile anciennes),
- Manuscrit de la visite du Robec,
- Films documentaires sur les moulins (sur clé USB).

Résolution n°4 : Approuvez-vous la signature de la convention avec la Mairie de Montville pour la participation de l'ADSMNP à l'exposition temporaire 2022 ?

Oui : 5 / Non : 0 / Abstention : 0 / Nul : 0 – Résolution adoptée.

11°/ Restauration de la maquette de M. Crec'Rhiou

La maquette date des années 1920, elle a donc besoin d'un nettoyage en profondeur et d'une restauration : le bois a besoin d'un traitement curatif xylophages et d'être consolidé par un durcisseur des fibres du bois ou une résine durcisseur pour bois. De plus, des pièces en bois sont à refaire.

SIRET : 505 371 278 00035 – Code APE : 9499 Z

Association agréée au titre de la Protection de l'environnement dans un cadre régional (AP du 16 mars 2022)
Association affiliée à la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins
Membre suppléant de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (DRAC de Normandie)
Partenaire associé PA4 de l'Agence Normande de Biodiversité & du Développement Durable
Partenaire du réseau ECLORE (Energies Citoyennes LOcales et RENouvelables en Normandie)
Sociétaire d'Enercoop Normandie





L'opération sera supervisée par Richard CHARLES.

12°/ Hydroélectricité :

Dans le cadre du réseau Enercoop Normandie et ECLORE, l'ADSMNP est invitée à participer à deux manifestations :

- Journée de l'hydroélectricité à Gavray (50) : 21 mai - Grand Moulin de Gavray - La société de projet citoyenne SAS Turbines F qui gère une picocentrale hydroélectrique sur la Sienna et qui a d'autres projets d'énergies renouvelables.
- et l'AG de l'association de préfiguration CHEC (Président M. RAVION), qui aura lieu le samedi 30 avril à 14h30 à Fontaine l'Abbé (Moulin Courcelles). : un stand de l'ADSMNP est prévu.

Didier sera présent aux 2 manifestations.

Le flyer de l'ADSMNP sera mis à jour pour ces occasions avec Thérèse.

13°/ Sentinelle des cours d'eau :

Une divergence est apparue au sein du groupe de travail Environnement et Écologie de la FFAM entraînant des démissions.

Notre projet de Sentinelle des cours d'eau reste piloté par Philippe VALLOIS qui s'est entouré de Michel VEILLE et Patrice CADET suivant les préconisations de notre Assemblée Générale.

14°/ Divers :

* Premières Assises du Patrimoine normand du 17 mars 2022 à Bayeux à l'initiative de la Région Normandie. Didier et Hervé s'y sont rendus pour représenter l'ADSMNP. Pour être écouté et entendu par la Région, nous devons poursuivre sur notre voie : le moulin s'inscrit dans la rivière avec sa biodiversité associée, l'hydrogène vert est une application à développer pour le transport léger.

*L'ADSMNP a été agréé « Association de Protection de l'environnement » le 16/03/2022 par le Préfet de la Région Normandie, préfet de la Seine-Maritime.

Notre périmètre d'action reconnu s'étend sur le cadre régional (9^e en Normandie).

L'agrément est attribué pour une durée de 5 ans et il est renouvelable.

Rappel des frais juridiques engagés sur ce dossier par année :

2018 : 600€ ; 2019 : 8.036,80€ ; 2020 : 5.238,50€

2021 : 1880€ ; 2022 : 1020€

Total tout au long de la procédure 14.015,30€

Résolution n°5 : Êtes-vous d'accord pour que l'ADSMNP présente sa candidature à l'Agence de l'Eau, au CODERST, et à la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) ?

Oui : 5 / Non : 0 / Abstention : 0 / Nul : 0 - Résolution adoptée

Le titulaire des commissions sera : Didier Fillâtre

Le Suppléant sera de préférence une personne assermentée, et/ou membre du CA

Didier interrogera l'assureur pour savoir si nous devons prendre une extension des garanties.

SIRET : 505 371 278 00035 – Code APE : 9499 Z

Association agréée au titre de la Protection de l'environnement dans un cadre régional (AP du 16 mars 2022)

Association affiliée à la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins
Membre suppléant de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (DRAC de Normandie)

Partenaire associé PA4 de l'Agence Normande de Biodiversité & du Développement Durable

Partenaire du réseau ECLORE (Energies Citoyennes LOcales et RENouvelables en Normandie)

Sociétaire d'Enercoop Normandie





*Recherche d'un contrat aidé et de financements :

Résolution n°6 : Mise en place en septembre d'un contrat avec aide de la région et autres possibilités de financement via le CERFA 12156-06 notamment ?

Oui : 5 / Non : 0 / Abstention : 0 / Nul : 0 - Résolution adoptée

*ECLORE est intervenu à notre demande concernant la sauvegarde du vieux moulin de Malaunay en février : la décision de destruction par la mairie était déjà entérinée.

* Par une décision du 8 mars 2022, le Conseil d'État a transmis au Conseil constitutionnel une question prioritaire de Constitutionnalité sur les installations hydroélectriques et la restauration des continuités écologiques des cours d'eau à la demande de plusieurs associations de protection de l'environnement (FNE, Eau et rivières de Bretagne, Sources et rivières du Limousin, AnperTOS).

Les requérantes estiment que l'article L. 214-18-1 du Code de l'environnement méconnaît la Charte de l'environnement, de même que les principes constitutionnels d'égalité, d'intelligibilité et de clarté de la loi.

Cet article prévoit que l'ensemble des moulins à eau équipés pour produire de l'électricité, régulièrement installés et existant au 25 février 2017, date de publication de la loi ayant introduit cet article, sont exonérés des obligations destinées à assurer la continuité écologique des cours d'eau.

Le Conseil d'État a considéré que la question d'une méconnaissance par ces dispositions de la Charte de l'environnement et du principe d'égalité devant la loi présentait un caractère sérieux.

Le Conseil Constitutionnel dispose de trois mois pour y répondre.

* Prochaine conférence de M. Patrick SOREL sur les moulins à vent et à eau du Pays de Caux et de la Seine-Maritime, à La Cerlangue (salle du conseil de la mairie), le mardi 5 avril 2022 à 18h00.

Cette intervention est organisée à la demande de M. Patrick LEBOURGEOIS, membre de la Commission départementale des Antiquités et du Patrimoine de la Seine-Maritime, et des Amis de l'église de Saint-Jean-d'Abbetot.

* Le SMBV de la Durdent lance cette année une étude zones humides mises en valeur dans leurs multifonctionnalités induites par la rivière perchée.

Résolution n°7 : Êtes-vous d'accord pour que l'ADSMNP formalise avec le SMBV de la Durdent un partenariat dans le cadre d'une étude zones humides mises en valeur dans leurs multifonctionnalités induites par la rivière perchée. Le référent sera Riwan DUGUÉ pour l'ADSMNP ?

Oui : 5 / Non : 0 / Abstention : 0 / Nul : 0 - Résolution adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, et en l'absence d'autre question, la séance est levée à 16h30.

Le Président
Didier FILLÂTRE

La Secrétaire Générale
Thérèse GUINOT

SIRET : 505 371 278 00035 – Code APE : 9499 Z

Association agréée au titre de la Protection de l'environnement dans un cadre régional (AP du 16 mars 2022)
Association affiliée à la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins
Membre suppléant de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (DRAC de Normandie)

Partenaire associé PA4 de l'Agence Normande de Biodiversité & du Développement Durable

Partenaire du réseau ECLORE (Energies Citoyennes LOcales et RENouvelables en Normandie)

Sociétaire d'Enercoop Normandie

